|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2017/6 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale4 septembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-troisième session**

Genève, 14-17 novembre 2017

Point 2 de l’ordre du jour provisoire

**Résultats des travaux du Bureau**

 Résultats des travaux du Bureau pour la période
de février à juillet 2017

 Rapport du Bureau du Comité des politiques de l’environnement

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session en 2017. À cet égard, le Comité a chargé son Bureau de mener un certain nombre d’activités, notamment : a) de préparer la vingt-troisième session du Comité ; b) d’élaborer un document succinct sur le rôle du Comité dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) ; c) d’élaborer une proposition pour l’organisation, en 2018, de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), juin 2016) ; d) d’évaluer les incidences de la mise en place d’un secrétariat commun entre la CEE et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le service du processus européen Environnement et santé ; et e) d’élaborer un avant-projet de mandat révisé du Comité.  |
| Pour s’acquitter de ces tâches, le Bureau du Comité a mené des consultations par voie électronique et s’est réuni à Lisbonne les 28 et 29 juin 2017. Le présent document décrit dans les grandes lignes les résultats des travaux du Bureau, y compris de sa réunion de juin, dans l’optique de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-troisième session. |
|  |

 Introduction

1. Durant la période intersessions, le Bureau du Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) s’est employé à remplir le mandat reçu du Comité à sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017) et à préparer la vingt-troisième session. À cette fin, il a mené des consultations par voie électronique et s’est réuni à Lisbonne les 28 et 29 juin 2017.

2. Le Bureau a notamment examiné la teneur et l’organisation des discussions qui auraient lieu à la vingt-troisième session du Comité. Il a également œuvré à la préparation de la proposition concernant l’examen à mi-parcours, en 2018, des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), juin 2016). Il s’est en outre penché sur le rôle du Comité dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) et a examiné les incidences de la mise en place d’un secrétariat commun entre la CEE et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le service du processus européen Environnement et santé. Il a également élaboré un avant-projet de mandat révisé du Comité et étudié la possibilité de réviser les critères d’aide financière pour la participation aux réunions et manifestations. Enfin, il a examiné le calendrier révisé des réunions du Comité jusqu’à la fin de 2020.

3. Le Bureau du Comité des politiques de l’environnement est constitué de son président (Portugal) et de ses vice-présidents (Bélarus, Belgique, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, République tchèque, Serbie et Suisse.

 I. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session
du Comité

4. À l’occasion de sa réunion de juin 2017, le Bureau a approuvé le projet d’ordre du jour provisoire et le projet d’organisation des travaux de la vingt-troisième session du Comité, avec un certain nombre de corrections à refléter dans la version finale de ces documents. Il a recommandé :

a) De consacrer davantage de temps à la séance sur le développement durable pour permettre l’organisation d’une table ronde avec la participation des Présidents des autres comités sectoriels de la CEE, l’accent étant mis sur les objectifs de développement durable 6 (eau potable et assainissement), 7 (énergie propre à un coût abordable), 11 (villes et communautés durables), 12 (modes de consommation et de production responsables), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats au service des objectifs de développement durable) ;

b) De faire en sorte que le débat sur les accords multilatéraux relatifs à l’environnement continue de passer en revue les efforts faits pour appuyer le Programme 2030 et mette l’accent sur les objectifs de développement durable 6, 11, 12 et 17 ;

c) De consacrer vingt minutes à l’examen de chacune des questions transversales, à l’exception de celui du processus européen Environnement et santé, lequel portera sur les résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (Ostrava (Tchéquie), 13-15 juin 2017) ;

d) De faire en sorte que l’exposé et l’échange de vues concernant la troisième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement se déroulent pendant la deuxième journée de la session pour permettre aux présidents et représentants intéressés des accords multilatéraux relatifs à l’environnement d’y participer ;

e) De fixer une date limite pour toute désignation supplémentaire de candidats au Bureau afin de laisser suffisamment de temps pour que les consultations aient lieu avant la vingt-troisième session du Comité.

5. S’agissant de l’organisation de rencontres parallèles en marge de la session du Comité, le Bureau a proposé d’organiser, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), une rencontre parallèle consacrée à l’initiative « Une ceinture et une route ». Une autre rencontre parallèle sera organisée conjointement par le secrétariat de la CEE, le PNUE et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de présenter les résultats de deux travaux d’inventaire, l’un réalisé par la CEE et le PNUE pour recueillir des informations concernant le savoir-faire et les activités des organisations internationales dans le domaine de l’économie verte dans la région, et l’autre réalisé par l’OCDE pour collecter des renseignements sur la coopération dans le domaine du développement pour une croissance verte dans les pays du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe orientale.

 II. Rôle du Comité des politiques de l’environnement dans
la mise en œuvre du Programme de développement durable
à l’horizon 2030

6. À sa réunion de Lisbonne, le Bureau a examiné un projet de document consacré au rôle du Comité dans la réalisation du Programme 2030 et y a apporté des modifications qui ont été prises en compte dans la version finale présentée au Comité et publiée sous la cote ECE/CEP/2017/15.

7. En particulier, le Bureau a examiné les moyens de renforcer la coopération avec d’autres comités sectoriels de la CEE en organisant des discussions spécifiques, pendant les sessions du Comité des politiques de l’environnement, avec la participation des présidents des autres comités sectoriels. Pour la vingt-troisième session du Comité, le Bureau a recommandé, compte tenu des objectifs qui seront examinés en 2018, d’inviter les présidents des comités de la CEE suivants à participer aux débats : le Comité de l’énergie durable ; le Comité du logement et de l’aménagement du territoire ; le Comité des forêts et de l’industrie forestière ; et le Comité de l’innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

8. S’agissant du thème en discussion, le Bureau a proposé que l’examen initial soit axé sur le partage des informations et des données d’expérience, et sur un échange à propos des difficultés rencontrées dans l’adaptation des travaux et activités des comités respectifs à l’appui du Programme 2030. Le Bureau a demandé au secrétariat d’établir un document d’information contenant les liens vers les documents et matériaux pertinents recensant les travaux de ces comités à l’appui du Programme 2030. La discussion d’ensemble portera sur les objectifs de développement durable qui doivent être examinés en 2018, à savoir les objectifs 6 (eau potable et assainissement), 7 (énergie propre à un coût abordable), 11 (villes et communautés durables), 12 (modes de consommation et de production responsables), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats au service des objectifs de développement durable). S’agissant du calendrier de ce débat, le Bureau a proposé d’y consacrer une heure et demie en prolongeant l’examen du point de l’ordre du jour consacré au développement durable.

 III. Accords multilatéraux relatifs à l’environnement

9. À sa réunion de Lisbonne, en juin 2017, le Bureau a examiné le thème possible des discussions que le Comité pourrait consacrer au point de l’ordre du jour concernant les accords multilatéraux relatifs à l’environnement lors de sa vingt-troisième session. Il a décidé de continuer à examiner les efforts faits dans le cadre de chaque traité pour définir son rôle dans la réalisation du Programme 2030. Dans ce contexte, il a proposé de centrer les discussions sur les objectifs de développement durable 6, 11, 12 et 17.

10. Concernant le format du débat, l’expérience des sessions précédentes laisse penser qu’il pourrait s’agir d’une table ronde animée traitant des questions précitées, à laquelle les présidents ou autres représentants des organes conventionnels et les représentants du Comité pourraient participer.

 IV. Suivi de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » et préparation de l’examen
à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence

11. À sa réunion de juin 2017, le Bureau s’est attaché à préparer la proposition concernant l’organisation, en 2018, de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». Il a recommandé d’organiser l’examen à mi-parcours de la manière la plus efficace et la plus économe en ressources. Par exemple, il a proposé de faire en sorte que les rapports sur l’examen soient succincts et de présenter les résultats de l’évaluation des progrès sous une forme conviviale, visuelle et chiffrée comportant, notamment, des graphiques et des diagrammes accompagnés de brèves descriptions présentant les conclusions et messages principaux. Le document présentant l’organisation proposée pour l’examen à mi-parcours a été révisé de façon à prendre en compte les commentaires du Bureau (ECE/CEP/2017/16). L’annexe II du document comporte un cadre visant à orienter la préparation des rapports relatifs à l’examen à mi-parcours.

12. En outre, la question de savoir si l’examen à mi-parcours devrait être réalisé en dehors d’une session ordinaire du Comité a été soulevée. La nécessité de trouver les moyens de mobiliser la participation du secteur privé, notamment aux discussions consacrées au développement de l’économie verte et à la dépollution de l’atmosphère, a également été soulignée. Une des membres du Bureau a informé ses collègues que le World Resource Forum se tiendrait à Genève les 24 et 25 octobre 2017 avec pour thème principal l’accélération de la révolution des ressources. Le Forum pouvait offrir une bonne occasion de constituer des réseaux et de promouvoir les deux Initiatives de Batumi − l’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG E) et l’Action de Batumi pour un air plus pur (BACA), et aussi d’inciter les représentants du secteur privé à participer à l’examen à mi-parcours.

13. S’agissant de l’étude sur la Conférence de Batumi, le Bureau a pris note du faible taux de réponse, dû en partie à des problèmes techniques rencontrés avec la version en ligne de l’étude. Il a recommandé d’inviter une nouvelle fois les membres et observateurs du Comité à répondre à l’enquête en ligne ou dans un fichier au format Word. Il a également recommandé, dans le contexte de futures études de même nature, qu’une enquête de satisfaction succincte soit préparée et distribuée le dernier jour de la conférence. Une autre enquête succincte ayant pour but de définir les priorités et les thèmes des prochaines conférences pourrait aussi, en tant que de besoin, être préparée à l’issue de l’examen à mi-parcours afin de faciliter la préparation de la prochaine conférence.

14. De plus, à sa réunion de Lisbonne, le Bureau a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des activités entreprises par le secrétariat de la CEE conjointement avec le PNUE et la Plateforme de connaissances pour une croissance verte afin de promouvoir et mettre en œuvre les deux Initiatives de Batumi. Il a pris note, en particulier, du succès rencontré par l’émission-débat de Batumi sur le thème de l’évaluation des objectifs de développement durable au travers de l’action menée en faveur de l’économie verte et de la qualité de l’air, organisée par le secrétariat de la CEE en collaboration avec le PNUE en marge de la session de la CEE en avril 2017. Le Bureau a appuyé la proposition visant à organiser une nouvelle émission-débat pendant la vingt-troisième session du Comité.

 V. Le processus européen Environnement et santé

15. À Lisbonne, le Bureau a été informé des principaux résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé. L’annexe II de la Déclaration d’Ostrava définit le « dispositif institutionnel pour le processus européen Environnement et santé » et invite le Comité régional pour l’Europe de l’OMS et le Comité exécutif de la CEE, par le biais du Comité des politiques de l’environnement, à envisager la mise en place d’un secrétariat conjoint pour le processus européen Environnement et santé, qui serait soutenu par des moyens humains et financiers suffisants[[1]](#footnote-2).

16. Suite à la demande que le Comité lui avait faite à sa vingt-deuxième session, le Bureau a examiné un document contenant de possibles arrangements concernant la mise en place d’un secrétariat conjoint CEE-Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, sur lequel le Processus européen Environnement et santé puisse s’appuyer. Le Bureau a décidé de soumettre ce document au Comité pour faciliter les discussions de manière à parvenir à un accord sur la question (ECE/CEP/2017/18).

 VI. Programme de travail relatif au sous-programme Environnement

17. À sa réunion de juin 2017, le Bureau a examiné un document contenant l’avant-projet de cadre stratégique pour le sous-programme Environnement pour la période 2020-2021 et décidé de le soumettre au Comité pour examen (ECE/CEP/2017/10).

18. S’agissant de la révision des critères d’attribution d’une aide financière pour la participation aux réunions et manifestations, présentée à l’annexe I du rapport de la vingt-deuxième session du Comité (ECE/CEP/2017/2), le Bureau a prié le secrétariat de vérifier, à l’approche de la session du Comité, si des données sur le produit intérieur brut par habitant pour 2016 étaient disponibles et, dans l’affirmative, de préparer une version révisée des critères. Le Bureau a recommandé que, dans le cas où de telles données ne seraient pas disponibles, les critères adoptés par le Comité à sa vingt-deuxième session continuent d’être appliqués.

 VII. Mandat

19. Après avoir été chargé par le Comité d’établir un avant-projet de mandat révisé pour examen à sa vingt-troisième session, le Bureau a décidé, à sa réunion de Lisbonne, d’examiner les commentaires reçus concernant le mandat du Comité tel qu’adopté en 2007. Le Président du Comité a préparé une version révisée du mandat en consultation avec le Bureau, laquelle figure dans le document ECE/CEP/2017/19 soumis au Comité pour examen.

 VIII. Règlement intérieur

20. À sa vingt-deuxième session, le Comité a décidé d’examiner plus avant la nécessité de se doter de règles spécifiques de procédure à sa vingt-troisième session. À sa réunion de juin 2017, le Bureau a examiné la question et recommandé de maintenir la pratique actuelle consistant à organiser et conduire les travaux conformément au règlement intérieur de la CEE.

 IX. Bureau du Comité des politiques de l’environnement

21. À sa réunion de Lisbonne, le Bureau a recommandé de fixer une date limite pour toute désignation supplémentaire de candidats au Bureau afin de laisser suffisamment de temps pour que les consultations aient lieu avant la vingt-troisième session du Comité. Le délai a été fixé au 30 septembre 2017. Sur la base de l’intérêt manifesté par les membres du Bureau, le secrétariat a été invité à établir un document d’information et à le distribuer au Comité au début d’août 2017. Ce document sera révisé, en tant que de besoin, pour tenir compte des éventuelles nouvelles candidatures qui auront été reçues au plus tard le 30 septembre 2017.

 X. Calendrier des réunions

22. À sa réunion de juin, le Bureau a examiné le calendrier des réunions jusqu’à la fin de 2020. Il a décidé de se réunir brièvement dans l’après-midi du 13 novembre 2017, avant la vingt-troisième session du Comité.

1. Bureau régional pour l’Europe de l’OMS, document [EURO/Ostrava2017/8](http://www.euro.who.int/ru/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation/declaration-of-the-sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/annex-2.-institutional-arrangements-for-the-european-environment-and-health-process), par. 28. Consultable à l’adresse [www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation#336668](http://www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation#336668). [↑](#footnote-ref-2)